

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 27

N° ordre : DE-26-06

N° ordre dans la séance :
DE-27012026-06

Date de la convocation :
21/01/2026

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Marie-Françoise SONZOGNI, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylviane GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Marc GUILLAND, Marc MEO, Sylvain BOIS (procuration à Jean-Marc DUPONT), Thierry DEHAY, Mélisande MACONE, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Éric BONNET, Christelle MARCHAND (procuration à Anne-Laure PETITE)

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

PROJETS DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE ET HYDRAULIQUE DU SÉRAN ENDIGUÉ

Monsieur Claude FELCI, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que le Sérán présente un système d'endiguement en rives gauche et droite sur les Communes d'Artemare, Ceyzérieu et Talissieu établi sur la période 1860-1918. Aujourd'hui, l'état structurel est très dégradé et non conforme à l'état de l'art et aux exigences réglementaires actuelles.

Les études préalables au contrat de rivière du bassin versant du Sérán, menées de 2010 à 2013, ont conclu à un état de dégradation environnementale (morphologique) important du Sérán endigué : rescindement de méandres, curages, incision altimétrique du lit mineur, drainage accéléré de la nappe souterraine en période d'étiage, banalisation des milieux aquatiques, etc.

Les premières réflexions d'un projet de réhabilitation environnementale et hydraulique du Sérán ont été initiées dans le cadre du contrat de rivière du bassin versant du Sérán 2014-2019, porté par l'ex-syndicat mixte SERAN avant 2017 puis par la Communauté de Communes Bugey-Sud depuis 2017, avec notamment des études de faisabilité hydraulique menées entre 2016 et 2020, démontrant un bénéfice notable en matière de réduction du risque d'inondation pour les bien bâtis d'Artemare et de Talissieu (Marlieu) ainsi que pour les biens publics (station d'épuration d'Artemare par exemple) par reconquête de champs d'expansion de crues en zones naturelles et agricoles.

Depuis l'intégration du syndicat mixte SERAN au sein de la Communauté de Communes Bugey-Sud en 2017, un travail approfondi a été conduit, incluant de nombreuses études techniques et environnementales pour affiner les connaissances.

Une première réunion publique avait été organisée en 2019 pour présenter les premiers résultats de ces études aux habitants des communes d'Artemare et de Talissieu, puis le travail s'est poursuivi en commission Cycles de l'eau au sein de la Communauté de Communes Bugey-Sud.

Cette opération est portée administrativement, techniquement et financièrement par la Communauté de Communes Bugey-Sud dans le cadre de sa compétence obligatoire GEMAPI. Aucune contribution financière directe n'est demandée aux Communes pour le plan de financement du projet.

Le 27 novembre 2025, une réunion d'information intercommunale a permis de présenter l'état actuel du Sérán, les enjeux identifiés et trois scénarios d'interventions possibles sur lesquels les Communes concernées doivent se prononcer officiellement. Ces scénarios sont les suivants :

- Scénario 1 – Reconstruction totale des digues du Sérán.
- Scénario 2 – Scénario hybride (digues et zones d'expansion de crues).
- Scénario 3 – Scénario intégré (inondation + réhabilitation environnementale).

Ces scénarios sont présentés dans le document joint en annexe.

Le Conseil municipal est invité à se positionner en faveur d'un des trois scénarios proposés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Se positionne en faveur du scénario 3 : scénario intégré (inondation + réhabilitation environnementale).**

Accusé de réception en préfecture
001200089406-20260127-DE-27012026-06-DE
Date de réception en préfecture : 02/02/2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance
K. CHAPMAN



Le Maire
Franck ANDRE MASSE

